

Direction Générale  
des Services

Service de l'Assemblée

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CERTIFICAT d'AFFICHAGE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que les délibérations suivantes :

Hors commission

128) Approbation du compte rendu de la session extraordinaire du Conseil départemental du 15 juillet 2024. (M. PEIRO)- Prend acte

Infrastructures, Transports, Logement, Développement numérique

129) Projet de Boucle multimodale d'accès aux deux rives de la Vallée de la Dordogne au cœur du triangle d'Or LES MILANDES-CASTELNAUD-LA-CHAPELLE, MARQUEYSSAC-BEYNAC pour de nouvelles mobilités sécurisées. Déclaration de projet. (M. MAGNE)- Adoptée à la majorité

130) Voie de la Vallée de la Dordogne.  
Instruction en cours du projet de Boucle Multimodale d'accès aux deux rives de la Vallée de la Dordogne pour de nouvelles mobilités sécurisées.  
Processus en cours de démolition des éléments déjà construits dans le cadre du projet de contournement routier de la commune de BEYNAC ET CAZENAC.- Dispositions liées à l'état d'avancement des procédures administratives et juridictionnelles, du fait de circonstances nouvelles. (M. MAGNE)- Adoptée à la majorité

déposées au Service du Contrôle de Légalité le 24 septembre 2024  
sont mises à la disposition du public à compter du 24 septembre 2024  
sur le site Internet du Conseil départemental conformément  
aux dispositions de l'Ordonnance du 7 octobre 2021

Fait à Périgueux, le 24 septembre 2024

Pour le Président et par délégation,  
le Directeur Général des Services,

S. FOURNIER